



SOINS COURANTS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Consultations généralistes, spécialistes, visites, actes médicaux, radiologie	100 % BR	100 % BR	120 % BR ⁽¹⁾	170 % BR ⁽¹⁾	240 % BR ⁽¹⁾
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmière...), analyses médicales	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	250 % BR
Ostéopathes, chiropracteurs, et à partir de 55 ans pédicures } non remboursés par le RO	-	-	25 €/séance (limité à 2 fois/an)	35 €/séance (limité à 2 fois/an)	50 €/séance (limité à 3 fois/an)
Pharmacie :					
- médicaments remboursés à 65 % RO (90 % AM)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- médicaments remboursés à 30 % RO (80 % AM)	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- médicaments remboursés à 15 % RO	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie prescrite non remboursée par le RO, automédication, contraception (dans la limite de 150 €/an/contrat)	-	-	50 % de la dépense Max. 50 €/an/assuré	50 % de la dépense Max. 60 €/an/assuré	50 % de la dépense Max. 80 €/an/assuré
Prévention et dépistage non remboursés par le RO	-	50 % de la dépense Max. 30 €/an/assuré	50 % de la dépense Max. 50 €/an/assuré	50 % de la dépense Max. 60 €/an/assuré	50 % de la dépense Max. 80 €/an/assuré
Ostéodensitométrie non remboursée par le RO (à partir de 55 ans)	-	-	20 €/an	40 €/an	60 €/an
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Inlay - Onlay	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 40 €	100 % BR + 80 €	100 % BR + 120 €
Prothèses auditives enfants (jusqu'à 19 ans)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses auditives adultes (à partir de 20 ans)	100 % BR	170 €/appareil + 40 €/appareil	200 €/appareil + 70 €/appareil	400 €/appareil + 100 €/appareil	600 €/appareil + 150 €/appareil
Supplément chez les Partenaires qualité prix* (à partir de 55 ans)	-	-	-	-	-
Appareillage et autres prothèses (hors dentaires) dont prothèses mammaires et capillaires	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR	250 % BR
Achat d'un fauteuil roulant	-	100 €/an	300 €/an	600 €/an	1 000 €/an
Transports remboursés par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Cures thermales prises en charge par le RO (pour les enfants jusqu'à 18 ans et les adultes à partir de 55 ans)	-	100 % BR	100 % BR + 100 €/an	100 % BR + 150 €/an	100 % BR + 250 €/an

HOSPITALISATION	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Soins et honoraires hospitaliers	100 % BR	120 % BR ⁽¹⁾	170 % BR ⁽¹⁾	200 % BR ⁽¹⁾	280 % BR ⁽¹⁾
Bonus fidélité après 2 ans chez MAAF Santé ou après 4 ans chez MAAF Santé	-	+ 10 % BR	+ 10 % BR	+ 10 % BR ⁽²⁾	+ 10 % BR
	+ 20 % BR ⁽²⁾	+ 20 % BR	+ 20 % BR	+ 20 % BR ⁽²⁾	+ 20 % BR
Chambre particulière	-	30 €/nuit	45 €/nuit	60 €/nuit	75 €/nuit
Bonus fidélité après 2 ans chez MAAF Santé	-	+ 30 €/an	+ 45 €/an	+ 60 €/an	+ 75 €/an
Frais d'accompagnant (jusqu'à 16 ans et à partir de 55 ans)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Transports remboursés par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Aide à la conception (FIV) non remboursée par le RO	-	-	-	600 €/an	800 €/an
Prime de naissance ou d'adoption	-	-	50 €/enfant	80 €/enfant	120 €/enfant

En cas d'hospitalisation pour affections psychopathologiques (en secteur public ou privé) ou de séjour en alcoologie ou en toxicologie, les frais de Chambre particulière et les Frais d'accompagnant ne sont pas pris en charge.

OPTIQUE DENTAIRE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Optique					
Equipements chez un opticien Partenaire qualité prix*					
Forfait Lunettes (2 verres + 1 monture)			Par période de 2 ans ⁽³⁾		Par an
Forfait maximum pour la monture		100 €	100 €	150 €	200 €
Lunettes avec verres simples } y compris monture	100 % BR	150 €	250 €	400 €	Forfait monture + Remboursement intégral des verres
Lunettes avec verres complexes } pour les niveaux 2 à 4		300 €	400 €	550 €	
Bonus en vue verres simples ou complexes, si 3 ans sans achat de lunettes	-	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	
Lunettes avec verres Offreclair	100 % BR				Forfait monture + Remboursement intégral des verres
Forfait basse vision (à partir de 55 ans)	-	-	-	40 €/an	60 €/an
Equipements chez un autre opticien ou sur internet					
Forfait Lunettes (2 verres + 1 monture)			Par période de 2 ans ⁽³⁾		Par an
Forfait maximum pour la monture		100 €	100 €	150 €	200 €
Lunettes avec verres simples } y compris monture	100 % BR	100 €	150 €	200 €	250 €
Lunettes avec verres complexes }		200 €	250 €	300 €	350 €
Autres garanties optiques					
Lentilles prises en charge ou non par le RO	100 % BR	60 €/an	100 €/an	140 €/an	180 €/an
Chirurgie réfractive et implant oculaire	-	100 €/œil	200 €/œil	300 €/œil	450 €/œil
Dentaire					
Couronnes et bridges (dont couronne sur implant) Bonus fidélité après 2 ans chez MAAF Santé	100 % BR	100 €/prothèse + 20 €/prothèse	170 €/prothèse + 30 €/prothèse	250 €/prothèse + 50 €/prothèse	320 €/prothèse + 80 €/prothèse
Prothèses amovibles définitives, par prothèse	100 % BR	100 % BR + 120 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 300 €	100 % BR + 400 €
Autres prothèses remboursées ou non par le RO, par prothèse	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 25 €	100 % BR + 50 €	100 % BR + 100 €
Implants (racine)	-	-	200 €/an	300 €/an	400 €/an
Orthodontie prise en charge par le RO, par semestre de traitement et/ou année de contention	100 % BR	100 €	200 €	300 €	450 €
Autres actes d'orthodontie pris en charge par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	-	200 €/an	300 €/an	500 €/an
Parodontie non prise en charge par le RO	-	-	50 €/an	100 €/an	150 €/an
Plafond dentaire annuel par assuré	-	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €

RO : régime obligatoire - AM : Alsace-Moselle - BR : base de remboursement. Les garanties proposées sont distribuées par MAAF Assurances SA et assurées par MAAF Santé.

Informations non exhaustives. Les entières dispositions contractuelles sont précisées dans les Conditions Générales du contrat Vivazen valant extrait du règlement mutualiste, disponibles sur maaf.fr ou dans votre agence MAAF. Les prestations indiquées sont valables au jour de l'établissement de l'étude personnalisée. Elles sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale ou en euros. Les garanties exprimées en % BR nécessitent et incluent la participation du régime obligatoire (RO) ou du régime local Alsace Moselle (AM). Celles exprimées en euros correspondent au remboursement complémentaire de MAAF Santé (s'il y a prise en charge du Régime obligatoire, son remboursement intervient en supplément). MAAF Santé intervient dans la limite des frais engagés. Les prestations d'assistance sont plafonnées.

* Les Partenaires qualité prix sont des professionnels de santé du réseau de notre partenaire Santéclair, accessibles selon implantation du réseau. Leurs coordonnées sont consultables à partir de votre Espace client MAAF sur maaf.fr, de l'application mobile MAAF et Moi ou en contactant votre conseiller MAAF.

⁽¹⁾ Les taux de remboursement sont majorés de 20 % de la BR pour les honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

⁽²⁾ Le bonus fidélité n'est applicable que sur les remboursements d'honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

⁽³⁾ Forfait par période de 2 ans à compter de la date d'acquisition du dernier équipement (sauf pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue : par période de 1 an).



MODULE SOINS COURANTS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux : consultations généralistes, spécialistes, visites, actes médicaux, radiologie...	100 % BR	100 % BR	120 % BR (1)	170 % BR (1)	240 % BR (1)
Honoraires paramédicaux : kiné, infirmiers,...	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	250 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	250 % BR
Médicaments - Prescrits remboursés par le RO médicaments remboursés à 65 % RO (90 % AM) médicaments remboursés à 30 % RO (80 % AM) médicaments remboursés à 15 % RO - Prescrits non remboursés par le RO, } dans la limite de automédication, contraception } 150 €/an/contrat	100 % - - -	100 % 100 % 100 % -	100 % 100 % 100 % 50 % de la dépense Max. 50 €/an/assuré	100 % 100 % 100 % 50 % de la dépense Max. 60 €/an/assuré	100 % 100 % 100 % 50 % de la dépense Max. 80 €/an/assuré
Prévention et médecines douces - Prévention et dépistage non remboursés par le RO - Ostéodensitométrie non remboursée par le RO (à partir de 55 ans) - Ostéopathes, chiropracteurs } non remboursés et à partir de 55 ans pédicures } par le RO	- - -	50 % de la dépense Max. 30 €/an/assuré - 25 €/séance (limité à 1 fois par an)	50 % de la dépense Max. 50 €/an/assuré 20 €/an 25 €/séance (limité à 2 fois par an)	50 % de la dépense Max. 60 €/an/assuré 40 €/an 35 €/séance (limité à 2 fois par an)	50 % de la dépense Max. 80 €/an/assuré 60 €/an 50 €/séance (limité à 3 fois par an)
Matériel médical - Appareillages et autres prothèses (hors dentaires) dont prothèses mammaires et capillaires - Achat d'un fauteuil roulant	100 % BR -	100 % BR 100 €/an	150 % BR 300 €/an	200 % BR 600 €/an	250 % BR 1 000 €/an
Cures thermales prises en charge par le RO (pour les enfants jusqu'à 18 ans et les adultes à partir de 55 ans)	-	100 % BR	100 % BR + 100 €/an	100 % BR + 150 €/an	100 % BR + 250 €/an
Transports remboursés par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
AIDES AUDITIVES (renouvellement tous les 4 ans à partir du 01/01/2021)					
Équipements à prise en charge libre - Aides auditives pour un assuré jusqu'à 20 ans inclus - Aides auditives pour un assuré à partir de 21 ans Supplément chez un Partenaire qualité prix* (à partir de 55 ans)	100 % BR 100 % BR -	100 % BR 170 €/appareil + 40 €/appareil	100 % BR 200 €/appareil + 70 €/appareil	100 % BR 400 €/appareil + 100 €/appareil	100 % BR 600 €/appareil + 150 €/appareil
Équipements 100 % santé (3) tous les 4 ans : à partir du 01/01/2021	Frais réels (6)				
Piles et accessoires	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
MODULE HOSPITALISATION					
- Honoraires hospitaliers Bonus fidélité : après 2 ans chez MAAF Santé (2) ou après 4 ans chez MAAF Santé (2)	100 % BR - + 20 % BR	120 % BR (1) + 10 % BR + 20 % BR	170 % BR (1) + 10 % BR + 20 % BR	200 % BR (1) + 10 % BR + 20 % BR	280 % BR (1) + 10 % BR + 20 % BR
- Chambre particulière Bonus fidélité après 2 ans chez MAAF Santé	- -	30 €/nuit + 30 €/an	45 €/nuit + 45 €/an	60 €/nuit + 60 €/an	75 €/nuit + 75 €/an
- Frais d'accompagnant (jusqu'à 16 ans et à partir de 55 ans)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour
- Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
- Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Transports remboursés par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Aide à la conception (FIV) non remboursée par le RO	-	-	-	600 €/an	800 €/an
- Prime de naissance ou d'adoption	-	-	50 €/enfant	80 €/enfant	120 €/enfant

En cas d'hospitalisation pour affections psychopathologiques (en secteur public ou privé) ou de séjour en alcoologie ou toxicologie, les frais de Chambre particulière et les Frais d'accompagnant ne sont pas pris en charge.

MODULE OPTIQUE DENTAIRE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
OPTIQUE					
Équipements à prise en charge libre chez un opticien Partenaire qualité prix* - Forfait Lunettes (2 verres + 1 monture)	Renouvellement tous les 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans (1 an) et les cas de renouvellement anticipé prévus par la réglementation				Par an
- Forfait maximum pour la monture - Lunettes avec verres simples (y compris monture pour les niveaux 2, 3 et 4) - Lunettes avec verres complexes (y compris monture pour les niveaux 2, 3 et 4)	100 % BR	100 € 150 €	100 € 250 €	100 € 400 €	200 €
- Bonus en vue verres simples ou complexes, si 3 ans sans achat de Lunettes	-	50 €	50 €	50 € (5)	
- Forfait basse vision (à partir de 55 ans)	-	-	-	40 €/an	60 €/an
Équipements à prise en charge libre chez un autre opticien ou sur Internet	Renouvellement tous les 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans (1 an) et les cas de renouvellement anticipé prévus par la réglementation				Par an
- Forfait Lunettes (2 verres + 1 monture)					
- Forfait maximum pour la monture - Lunettes avec verres simples (y compris monture pour les niveaux 2, 3 et 4) - Lunettes avec verres complexes (y compris monture pour les niveaux 2, 3 et 4)	100 % BR	100 € 100 €	100 € 150 €	100 € 200 €	200 € 250 €
		200 €	250 €	300 €	350 €
Équipements 100 % santé (3) y compris Offreclair	Frais réels (6) - Renouvellement tous les 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans (1 an) et les cas de renouvellement anticipé prévus par la réglementation				
Autres garanties optiques					
- Lentilles prises en charge ou non par le RO - Chirurgie réfractive et implant oculaire	100 % BR -	60 €/an 100 €/œil	100 €/an 200 €/œil	140 €/an 300 €/œil	180 €/an 450 €/œil
DENTAIRE					
Soins					
- Soins dentaires - Inlay-Onlay - Parodontie non prise en charge par le RO	100 % BR 100 % BR -	100 % BR 100 % BR -	100 % BR 100 % BR + 40 € 50 €/an	100 % BR 100 % BR + 80 € 100 €/an	100 % BR 100 % BR + 120 € 150 €/an
Prothèses à prise en charge libre					
- Couronnes définitives et bridges (y compris couronne sur implant) Bonus fidélité après 2 ans chez MAAF Santé - Prothèses amovibles définitives	100 % BR - 100 % BR	100 €/prothèse + 20 €/prothèse 100 % BR + 120 €/prothèse 100 % BR	170 €/prothèse + 30 €/prothèse 100 % BR + 200 €/prothèse 100 % BR + 25 €/prothèse 200 €/an	250 €/prothèse + 50 €/prothèse 100 % BR + 300 €/prothèse 100 % BR + 50 €/prothèse 300 €/an	320 €/prothèse + 80 €/prothèse 100 % BR + 400 €/prothèse 100 % BR + 100 €/prothèse 400 €/an
- Autres prothèses dentaires remboursées ou non par le RO - Implants (racine)	100 % BR -	100 % BR -	100 % BR -	100 % BR -	100 % BR -
Soins et prothèses 100 % santé (3) (selon le type de prothèse, la localisation de la dent et le matériau)	Frais réels (6)				
Orthodontie					
- Orthodontie prise en charge par le RO par semestre de traitement et/ou année de contention - Autres actes d'orthodontie prise en charge par le RO - Orthodontie non prise en charge par le RO	100 % BR 100 % BR -	100 € 100 % BR -	200 € 100 % BR 200 €/an	300 € 100 % BR 300 €/an	450 € 100 % BR 500 €/an
Plafond dentaire annuel par assuré (4)	-	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €

RO : régime obligatoire - AM : Alsace-Moselle - BR : base de remboursement. Les garanties proposées sont distribuées par MAAF Assurances SA et assurées par MAAF Santé.

Informations non exhaustives. Les entières dispositions contractuelles sont précisées dans les Conditions Générales du contrat Vivazen valant extrait du règlement mutualiste, disponibles sur maaf.fr ou dans votre agence MAAF. Les prestations indiquées sont valables au jour de l'établissement du devis. Elles sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale ou en euros. Les garanties exprimées en % BR nécessitent et incluent la participation du régime obligatoire (RO) ou du régime local Alsace Moselle (AM). Celles exprimées en euros correspondent au remboursement complémentaire de MAAF Santé. Lorsque le régime obligatoire intervient, le remboursement de MAAF Santé s'ajoute à celui-ci, à l'exception des équipements optique (verres et monture) pour lesquels le remboursement du RO est inclus. MAAF Santé intervient dans la limite des frais engagés. Les prestations d'assistance sont plafonnées.

* Les Partenaires qualité prix sont des professionnels de santé du réseau de notre partenaire Santclair, accessibles selon implantation du réseau. Leurs coordonnées sont consultables à partir de votre Espace client MAAF sur maaf.fr, de l'application mobile MAAF et Moi ou en contactant votre conseiller MAAF.

(1) : Les taux de remboursement sont majorés de 20 % de la BR pour les honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

(2) : Le bonus fidélité n'est applicable que sur les remboursements d'honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée.

(3) Tels que définis règlementairement.

(4) Le plafond dentaire annuel concerne les prothèses, l'orthodontie et la parodontie non prise en charge par le RO.

(5) Le montant du forfait lunettes y compris Bonus en vue ne peut excéder 420 € lorsque l'équipement est composé de deux verres simples et 560 € lorsqu'il est composé d'au moins un verre complexe, y compris remboursement du régime obligatoire.

(6) : Prise en charge intégrale plafonnée aux prix limites de vente ou aux honoraires limites de facturation.